



Délibération du Conseil d'administration du 19 mars 2026

Point n°1 : Compte financier 2025

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Article 1^{er} :

Le Conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaires et comptables suivants :

- 417,44 ETPT sous plafond et 9,46 ETPT hors plafond
- 57 076 302,22€ d'autorisations d'engagement
- 53 212 042,54€ de crédits de paiement
- 46 969 252,63€ de recettes budgétaires
- 6 242 789,92€ de solde budgétaire déficitaire
- 2 979 568,81€ de variation négative de trésorerie
- 362 681,09€ de résultat patrimonial déficitaire
- 1 647 960,63€ de capacité d'autofinancement
- 2 209 628,77€ de variation négative du fonds de roulement

Article 2 :

Conformément aux éléments développés dans son annexe par l'agent comptable, le Conseil d'administration décide :

- D'affecter au compte « 10682 – réserves facultatives » le résultat comptable déficitaire de l'exercice, soit 362 681,09€, ainsi que la somme de 5 598 201,76€ correspondant aux soldes des comptes 110 et 119 (« report à nouveau »)

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et le bilan sont annexés à la présente délibération.

Fait à Orléans, le 19 mars 2026

Jean-Philippe AGRESTI

Recteur de la région académique Centre-Val de Loire,
Recteur de l'académie d'Orléans-Tours,
Chancelier des Universités,
Président du Conseil d'administration du Crous

**CROUS D'ORLEANS-TOURS
COMPTE FINANCIER 2025**

**TABLEAU 1
Autorisations d'emplois**

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	417,44	9,46	426,90

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c) **418,00**

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat (c).
NB2: Pour les non opérateurs de l'Etat, aucune donnée ne doit être renseignée dans les colonnes "Sous plafond LFI (a)" et "Hors plafond LFI (b)". Les ETPT afférents doivent être renseignés directement dans la colonne "Plafond organisme".

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme (décomptant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme) et des autres dépenses de personnel

	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *
TOTAL DES EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (1 + 2 + 3 + 4)	417,44	19 388 643,27 €	9,46	98 334,71 €	426,90	19 636 112,98 €
1. TITULAIRES	133,40	8 467 955,83 €			133,40	8 467 955,83 €
* Titulaires Etat	133,40	8 467 955,83 €			133,40	8 467 955,83 €
* Titulaires organisme (corps propre)						
2. CONTRACTUELS	284,04	10 920 687,44 €	0,00	0,00 €	284,04	10 920 687,44 €
* Contractuels de droit public	284,04	10 920 687,44 €	0,00	0,00 €	284,04	10 920 687,44 €
CDI	197,42	7 738 858,38 €			197,42	7 738 858,38 €
CDD	86,62	3 181 829,06 €	0,00	0,00 €	86,62	3 181 829,06 €
Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0,00	0,00 €	0,00	0,00 €	0,00	0,00 €
* Contractuels de droit privé	0,00	0,00 €	0,00	0,00 €	0,00	0,00 €
CDI						
CDD						
3. CONTRATS AIDES			9,46	98 334,71 €	9,46	98 334,71 €
4. AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes associés...)						149 135,00 €

* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE=CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

NB: Pour les non opérateurs de l'Etat, aucune donnée ne doit être renseignée dans les colonnes "Emplois sous plafond LFI" et "Emplois hors plafond LFI". Les ETPT et dépenses de personnel afférents doivent être renseignés directement dans les colonnes "Plafond organisme".

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomptant le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité (mises à disposition sortantes - ETPT et dépenses de personnel inclus dans le précédent tableau)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DECOMPTEES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT **	Dépenses de personnel **
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (5 + 6)	0,00	0 €
5. EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME	0,00	0 €
6. EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME	0,00	0 €

** Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de personnel du budget de l'organisme.

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et ne décomptant pas dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme (mises à disposition entrantes)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON REMUNERES PAR LUI ET NON DECOMPTEES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT ***	Dépenses de fonctionnement ***
EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (7 + 8)	0,00	0 €
7. EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0,00	0 €
8. EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0,00	0 €

*** Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget de l'organisme.

CROUS D'ORLEANS TOURS
COMPTE FINANCIER 2025

TABLEAU 4
Equilibre financier

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS				FINANCEMENTS			
Montants Compte financier 2024	Montants Budget rectificatif 2025	Montants Compte financier 2025	Ecart entre le Budget rectificatif 2025 et le Compte financier 2025	Montants Compte financier 2024	Montants Budget rectificatif 2025	Montants Compte financier 2025	Ecart entre le Budget rectificatif 2025 et le Compte financier 2025
1 635 072,17 €	6 626 809 €	6 242 789,92 €	-384 019 €	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €
<i>dont Budget Principal</i>							
<i>dont Budget Annexe</i>							
1 259 712,99 €	1 100 000 €	1 158 380,78 €	58 381 €	1 030 056,36 €	950 000 €	991 484,38 €	41 484 €
<i>Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)</i>							
19 167 947,90 €	19 933 982 €	19 845 493,73 €	-88 488 €	19 136 574,13 €	20 475 500 €	20 209 487,34 €	-266 033 €
<i>Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**</i>							
79 853 919,66 €		78 657 357,21 €	78 657 357 €	80 628 545,20 €	81 723 501,10 €	81 723 501,10 €	81 723 501 €
<i>Autres décaissements non budgétaires (e1)</i>							
101 916 652,72 €	27 660 791 €	105 904 021,64 €	78 243 231 €	100 795 175,69 €	21 425 500 €	102 924 452,82 €	81 498 953 €
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)							
0,00 €	0 €	0,00 €	3 255 722 €	1 121 477,03 €	6 235 291 €	2 979 568,81 €	0 €
ABONDEMENT de la trésorerie (1)= (2) - (1)							
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>							
0,00 €	0 €	565 458,21 €	4 928 661 €	677 118,40 €	1 872 088 €	3 545 027,02 €	1 672 939 €
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>							
101 916 652,72 €	27 660 791 €	105 904 021,64 €	81 498 952,82 €	101 916 652,72 €	27 660 791 €	105 904 021,64 €	81 498 952,82 €
TOTAL DES BESOINS (1) + (l)							
				TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (ll)			

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

CROUS D'ORLEANS-TOURS
COMPTE FINANCIER 2025

TABLEAU 6
Situation patrimoniale

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants Compte financier 2024	Montants Budget rectificatif 2025	Montants Compte financier 2025	Ecart entre le Budget rectificatif 2025 et le Compte financier 2025	PRODUITS	Montants Compte financier 2024	Montants Budget rectificatif 2025	Montants Compte financier 2025	Ecart entre le Budget rectificatif 2025 et le Compte financier 2025
Personnel	18 717 003,14 €	19 341 213 €	18 579 164,95 €	- 762 048 €	Subventions de l'Etat	14 098 883,00 €	15 295 781 €	15 291 297,42 €	- 4 484 €
dont Charges de pensions civiles *	2 658 605,72 €	2 795 000 €	2 801 678,49 €	15 673 €	Fiscalité affectée	544 255,03 €	566 634 €	563 454,00 €	- 2 780 €
Fonctionnement autre que les charges de personnel	26 025 232,45 €	27 444 807 €	31 049 831,64 €	3 602 025 €	Autres subventions	1 012 164,25 €	- €	- €	- €
Intervention de cas échéant				- €	Autres produits	29 448 002,78 €	29 280 475 €	33 408 163,78 €	4 127 689 €
TOTAL DES CHARGES (1)	45 342 235,59 €	46 786 020 €	49 625 996,29 €	2 839 976 €	TOTAL DES PRODUITS (2)	45 101 365,06 €	45 142 890 €	49 263 315,20 €	4 120 425 €
Résultat : bénéfice (3) = (2) - (1)	0,00 €	- €	0,00 €	1 280 449 €	Résultat : perte (4) = (1) - (2)	240 870,53 €	1 643 130 €	382 881,09 €	- €
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	45 342 235,59 €	46 786 020 €	49 625 996,29 €	4 120 425 €	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	45 342 235,59 €	46 786 020 €	49 625 996,29 €	4 120 425 €

* En cas des sous-catégories de comptes présentant des CROUS-Etudiants employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants Compte financier 2024	Montants Budget rectificatif 2025	Montants Compte financier 2025	Ecart entre le Budget rectificatif 2025 et le Compte financier 2025
Résultat de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	-240 870,53 €	1 643 130 €	-362 881,09 €	1 280 449 €
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	4 388 701,44 €	4 459 000 €	4 751 242,98 €	301 243 €
+ reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	422 677,81 €		25 300,38 €	25 300 €
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			4 026 639,84 €	4 026 640 €
- produits de cession d'éléments d'actifs			4 027 515,04 €	4 027 515 €
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	2 470 324,02 €	2 600 000 €	2 714 425,68 €	114 426 €
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	1 234 820,08 €	208 870 €	1 647 860,63 €	1 441 091 €

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants Compte financier 2024	Montants Budget rectificatif 2025	Montants Compte financier 2025	Ecart entre le Budget rectificatif 2025 et le Compte financier 2025	RESSOURCES	Montants Compte financier 2024	Montants Budget rectificatif 2025	Montants Compte financier 2025	Ecart entre le Budget rectificatif 2025 et le Compte financier 2025
Insuffisance d'autofinancement	0,00 €	- €	0,00 €	- €	Capacité d'autofinancement	1 234 820,08 €	208 870 €	1 647 860,63 €	1 441 091 €
Investissements	11 618 039,15 €	13 464 255 €	17 223 306,41 €	3 759 051 €	Financement de l'Etat par l'Etat	10 546 231,26 €	7 714 620 €	12 537 665,50 €	4 823 046 €
Remboursement des dettes financières	1 459 062,80 €	1 100 000 €	1 158 380,78 €	58 381 €	Financement de l'Etat par des tiers autres que l'Etat	43 529,76 €	814 155 €	994 947,91 €	180 793 €
TOTAL DES EMPLOIS (5)	13 077 101,95 €	14 564 255 €	18 381 687,19 €	3 817 432 €	Autres ressources	4 775,00 €	950 000 €	1 400 00 €	1 400 €
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	0,00 €	- €	0,00 €	0,00 €	Augmentation des dettes financières	1 154 681,91 €	950 084,38 €	950 084,38 €	-40 084 €
					TOTAL DES RESSOURCES (6)	12 984 047,91 €	9 865 645 €	16 172 058,42 €	6 486 413 €
					Augmentation du fonds de roulement (8) = (6)-(5)	93 054,84 €	4 878 610 €	2 209 026,77 €	2 668 981,23 €

* L'Etat prévisionnel d'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés est présenté pour le budget initial et le(s) budget(s) rectificatif(s).

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants Compte financier 2024	Montants Budget rectificatif 2025	Montants Compte financier 2025	Ecart entre le Budget rectificatif 2025 et le Compte financier 2025
Variation du FONDS DE ROULEMENT AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	-93 054,84 €	-4 878 610 €	-2 209 026,77 €	2 668 981 €
Variation du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRÉSORERIE)	1 028 422,09 €	1 356 881 €	769 940,04 €	-586 741 €
Variation de la TRÉSORERIE ABONDEMENT (1) ou PRELEVEMENT (11) *	-1 121 877,03 €	-6 235 291 €	-2 979 568,81 €	3 255 722 €
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	7 673 991,92 €	2 795 382 €	5 283 699,54 €	2 488 318 €
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-9 329 497,65 €	-7 972 817 €	-8 740 221,22 €	-767 405 €
Niveau final de la TRÉSORERIE	17 003 489,57 €	10 768 199 €	14 023 920,76 €	3 255 722 €

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

Niveau de fond de roulement 2024 modifié 02-2026

Niveau de fond de roulement 2024

Niveau de fond de roulement début

CROUS D'ORLEANS-TOURS
COMPTE FINANCIER 2025

TABLEAU 10
Synthèse budgétaire et comptable

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		Montants Compte financier 2024	Montants Budget rectificatif 2025	Montants Compte financier 2025	Ecarts entre le Budget rectificatif 2025 et le Compte financier 2025
Niveaux initiaux	1 Niveau initial de restes à payer nets des retraits d'engagements juridiques sur exercices antérieurs à N	72 400 985,46 €	86 481 083 €	86 481 082,53 €	0,00 €
	2 Niveau initial du fonds de roulement	7 767 046,86 €	7 673 992 €	7 493 328,31 €	-180 663,61 €
	3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement	-10 357 919,74 €	- 9 329 498 €	-9 510 161,26 €	-180 663,18 €
	4 Niveau initial de la trésorerie	18 124 966,60 €	17 003 490 €	17 003 489,57 €	- 0 €
	4.a dont niveau initial de la trésorerie fléchée	4 250 615,60 €	3 573 497 €	3 573 497,00 €	- €
4.b dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	13 874 351,00 €	13 429 993 €	13 429 992,57 €	- 0 €	
Flux de l'année	5 Autorisations d'engagement	67 320 131,50 €	58 564 403 €	57 076 302,22 €	- 1 488 101 €
	6 Résultat patrimonial	-240 870,53 €	- 1 643 130 €	-362 681,09 €	1 280 449 €
	7 Capacité d'autofinancement (CAF)	1 234 829,08 €	206 870 €	1 647 960,63 €	1 441 091 €
	8 Variation du fonds de roulement	-93 054,94 €	- 4 878 610 €	-2 209 628,77 €	2 668 981 €
	9 Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire	-229 656,63 €	- 150 000 €	-166 896,40 €	- 16 896 €
	10 Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	SENS 137 920,75 €	- 80 000 €	76 670,98 €	156 671 €
	Variation des stocks	+ / - 10 382,77 €		-1 614,73 €	- 1 615 €
	Charges sur créances irrécouvrables	- -81 759,57 €	- 80 000 €	-64 072,69 €	15 927 €
	Produits divers de gestion courante	+ 209 297,55 €		142 358,40 €	142 358 €
	11 Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie	SENS 1 633 753,11 €	1 978 199 €	4 123 386,57 €	2 145 188 €
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -			- €
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / - 954 985,16 €	2 037 679 €	12 943 716,33 €	10 906 037 €
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -			- €
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / - 678 767,95 €	- 59 480 €	-8 820 329,76 €	- 8 760 850 €
	12 Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11	-1 635 072,17 €	- 6 626 809 €	-6 242 789,92 €	384 019 €
12.a Recettes budgétaires	51 604 962,26 €	49 033 986,00 €	46 969 252,63 €	- 2 064 733 €	
12.b Crédits de paiement ouverts	53 240 034,43 €	55 660 795,00 €	53 212 042,54 €	- 2 448 752 €	
# 9.c Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires	-513 595,14 €	- 391 518 €	-3 263 221,11 €	-2 871 703,11 €	
14 Variation de la trésorerie = 12 - 13	-1 121 477,03 €	- 6 235 291 €	-2 979 568,81 €	3 255 722 €	
14.a dont variation de la trésorerie fléchée	-677 118,40 €	- 1 872 088 €	-3 545 027,02 €	-1 672 939 €	
14.b dont variation de la trésorerie non fléchée	-444 358,63 €	- 4 363 203 €	565 458,21 €	4 928 661 €	
15 Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13	1 028 422,09 €	1 356 681 €	769 940,04 €	- 586 741 €	
16 Variation des restes à payer	14 080 097,07 €	2 903 608 €	3 864 259,68 €	960 652 €	
Niveaux finaux	17 Niveau final de restes à payer	86 481 082,53 €	89 384 691 €	90 345 342,21 €	960 652 €
	18 Niveau final du fonds de roulement	7 673 991,92 €	2 795 382 €	5 283 699,54 €	2 488 318 €
	19 Niveau final du besoin en fonds de roulement	-9 329 497,65 €	- 7 972 817 €	-8 740 221,22 €	- 767 404 €
	20 Niveau final de la trésorerie	17 003 489,57 €	10 768 199 €	14 023 920,76 €	3 255 722 €
	20.a dont niveau final de la trésorerie fléchée	3 573 497,20 €	1 701 409 €	28 469,98 €	- 1 672 939 €
20.b dont niveau final de la trésorerie non fléchée	13 429 992,37 €	9 066 790 €	13 995 450,78 €	4 928 661 €	

Comptabilité budgétaire

Comptabilité générale



Délibération du Conseil d'administration du 19 mars 2026
Point n°2a : Tarifs d'hébergement 2026-2027

Le Conseil d'administration approuve les tarifs de l'hébergement au sein des résidences universitaires du Crous d'Orléans-Tours pour l'année universitaire 2026-2027, applicables à compter du 1^{er} septembre 2026 qui intègrent :

- une revalorisation des loyers et charges selon l'évolution de l'indice de révision des loyers (IRL) du deuxième trimestre 2025, lequel a progressé de 1,04 % ;
- un gel du complément mobilier ;
- de nouveaux tarifs pour les nouvelles résidences de Blois (quartier gare) et d'Orléans (site Madeleine) ainsi que pour la résidence Les Hêtres d'Orléans, après sa réhabilitation.

Les tableaux des tarifs d'hébergement pour l'année universitaire 2026-2027 sont annexés à la présente délibération.

Fait à Orléans, le 19 mars 2026

Jean-Philippe AGRESTI

Recteur de la région académique Centre-Val de Loire,
Recteur de l'académie d'Orléans-Tours,
Chancelier des Universités,
Président du Conseil d'administration du Crous

Conseil d'Administration du CROUS ORLEANS TOURS du 19 mars 2026
1 - Pour vole - Tarifs Etudiants et VSC* (Volontaire Service Civique) - A compter du 1er septembre 2026 jusqu'au 31 Août 2027

Decision du CA Crous Orleans-Tours 16-12-2022. Le tarif étudiant est accordé aux auxiliaires de vie d'un étudiant logé en résidence/cité universitaire dont la situation d'handicap nécessite d'être accompagné en permanence par un auxiliaire de vie.

Rappel. L'étudiant(e) s'acquitte du loyer, des charges, et du complément mobilier tous les mois sur l'ensemble des cités et des résidences universitaires de l'académie, indépendamment de sa date d'arrivée, de la nature et du montant de l'aide au logement perçue. En cas de changement de cités/résidences universitaires au sein d'une même ville, ou d'une ville à l'autre, la facturation des nuits s'appliquera au prorata et aux coefficients en vigueur selon la durée du séjour. Tarifs en vigueur au 1er septembre 2026

* VSC : Volontaires en Service Civique

Ville / Secleur	UG 2025	Résidence	Lib Logement Profil Phys	2025/2026			2026/2027									
				Loyer principal	Charges forfaitaires	Compl. mobilier	Total HT	Nuit 3de séjour supérieur à 1 mois	Loyer principal	Charges forfaitaires	Compl. mobilier	Total HT	Nuit 3de séjour supérieur à 1 mois	nuît 7-	nuît 7-14	nuît 15+
Blois	Blois	Dr Destray	t1 15m2	266 €	120 €	27 €	413 €	13,77 €	268 €	121 €	27 €	416 €	13,87 €	27,25 €	23,57 €	22,19 €
Blois	Blois	Dr Destray	t1 19m2	297 €	117 €	27 €	441 €	14,70 €	300 €	118 €	27 €	445 €	14,83 €	29,15 €	25,22 €	23,73 €
Blois	Blois	Dr Destray	t1 25m2	347 €	120 €	27 €	494 €	16,47 €	350 €	121 €	27 €	498 €	16,60 €	32,62 €	28,22 €	26,56 €
Blois	Blois	Dr Destray	t2 31m2	197 €	104 €	22 €	323 €	10,77 €	199 €	105 €	22 €	324 €	10,87 €	21,35 €	18,47 €	17,39 €
Blois	Blois	Dr Destray	t2 loué par un seul étudiant	394 €	104 €	27 €	525 €	17,50 €	398 €	105 €	27 €	530 €	17,67 €	34,72 €	30,03 €	28,27 €
Blois	Blois	Dr Destray	t3 52m2	207 €	103 €	22 €	332 €	11,07 €	209 €	104 €	22 €	335 €	11,17 €	21,94 €	18,98 €	17,87 €
Blois	Blois	Dr Destray	t3 loué par un seul étudiant	411 €	103 €	27 €	541 €	18,03 €	415 €	104 €	27 €	546 €	18,20 €	35,76 €	30,94 €	29,12 €
Blois	Blois	Dr Ducoux	t1 19m2	265 €	94 €	27 €	386 €	12,87 €	267 €	95 €	27 €	389 €	12,97 €	25,48 €	22,04 €	20,75 €
Blois	Blois	Dr Ducoux	t1 25m2	330 €	106 €	27 €	463 €	15,43 €	333 €	107 €	27 €	467 €	15,57 €	30,59 €	26,46 €	24,91 €
Blois	Blois	Dr Ducoux	t1 33m2	390 €	104 €	27 €	521 €	17,37 €	394 €	105 €	27 €	526 €	17,53 €	34,45 €	29,81 €	28,05 €
Blois	Blois	Les Flandres	t1 18m2	266 €	73 €	27 €	366 €	12,20 €	268 €	73 €	27 €	368 €	12,27 €	24,10 €	20,85 €	19,63 €
Blois	Blois	Les Flandres	t1 bis 35m2	330 €	73 €	27 €	430 €	14,33 €	333 €	73 €	27 €	433 €	14,43 €	28,36 €	24,54 €	23,09 €
Blois	Blois	Les Flandres	t2 35m2	193 €	65 €	22 €	280 €	9,33 €	195 €	65 €	22 €	282 €	9,40 €	18,47 €	15,98 €	15,04 €
Blois	Blois	Les Flandres	t2 loué par un seul étudiant	383 €	65 €	27 €	475 €	15,83 €	387 €	65 €	27 €	479 €	15,97 €	31,37 €	27,14 €	25,55 €
Bourges	Bourges	Amaryllis	t1 19 à 23m2	252 €	137 €	0 €	389 €	12,97 €	254 €	138 €	0 €	392 €	13,07 €	25,68 €	22,21 €	20,91 €
Bourges	Bourges	Amaryllis	t1 bis 24 à 31m2	176 €	84 €	0 €	260 €	8,67 €	177 €	84 €	0 €	261 €	8,70 €	17,10 €	14,79 €	13,92 €
Bourges	Bourges	Amaryllis	t1 bis loué par un seul étudiant	353 €	84 €	0 €	437 €	14,57 €	356 €	84 €	0 €	440 €	14,67 €	28,82 €	24,93 €	23,47 €
Bourges	Bourges	Gibjoncs	studio 15m2	334 €	0 €	0 €	334 €	11,13 €	337 €	0 €	0 €	337 €	11,23 €	22,07 €	19,10 €	17,97 €
Bourges	Bourges	Gibjoncs	studio >=20m2	431 €	0 €	0 €	431 €	14,37 €	435 €	0 €	0 €	435 €	14,50 €	28,49 €	24,65 €	23,20 €
Bourges	Bourges	Gibjoncs	t1 fonction 9m2	272 €	0 €	0 €	272 €	9,07 €	274 €	0 €	0 €	274 €	9,13 €	17,95 €	15,53 €	14,61 €
Bourges	Bourges	Hôtel Dieu	t1 18m2	171 €	132 €	27 €	330 €	11,00 €	172 €	133 €	27 €	332 €	11,07 €	21,75 €	18,81 €	17,71 €
Bourges	Bourges	Hôtel Dieu	t2 32m2	164 €	111 €	22 €	297 €	9,90 €	165 €	112 €	22 €	299 €	9,97 €	19,58 €	16,94 €	15,95 €
Bourges	Bourges	Hôtel Dieu	t2 loué par un seul étudiant	325 €	111 €	27 €	463 €	15,43 €	328 €	112 €	27 €	467 €	15,57 €	30,59 €	26,46 €	24,91 €
Bourges	Bourges	Marie Curie	t1 18m2	253 €	128 €	27 €	408 €	13,60 €	255 €	129 €	27 €	411 €	13,70 €	26,92 €	23,29 €	21,92 €
Bourges	Bourges	Marie Curie	t3 60m2	214 €	150 €	27 €	391 €	13,03 €	216 €	151 €	27 €	394 €	13,13 €	25,81 €	22,33 €	21,01 €
Bourges	Bourges	Marie Curie	t3 loué par un seul étudiant	410 €	150 €	27 €	587 €	19,57 €	414 €	151 €	27 €	592 €	19,73 €	38,78 €	33,55 €	31,57 €
Chartres	Chartres	Desanti	t1 18m2	188 €	114 €	27 €	329 €	10,97 €	190 €	115 €	27 €	332 €	11,07 €	21,75 €	18,81 €	17,71 €
Chartres	Chartres	Desanti	t2 30m2	164 €	92 €	22 €	278 €	9,27 €	165 €	93 €	22 €	280 €	9,33 €	18,34 €	15,87 €	14,93 €
Chartres	Chartres	Desanti	t2 loué par un seul étudiant	325 €	92 €	27 €	444 €	14,80 €	328 €	93 €	27 €	448 €	14,93 €	29,34 €	25,39 €	23,89 €
Chartres	Chartres	Jean Zay	t1 19m2	220 €	102 €	27 €	349 €	11,63 €	222 €	103 €	27 €	352 €	11,73 €	23,06 €	19,95 €	18,77 €
Chartres	Chartres	Jean Zay	studio 32m2	274 €	99 €	27 €	400 €	13,33 €	276 €	100 €	27 €	403 €	13,43 €	26,40 €	22,84 €	21,49 €
Chartres	Chartres	Jean Zay	t1 bis 32m2	136 €	87 €	22 €	245 €	8,17 €	137 €	87 €	22 €	246 €	8,20 €	16,11 €	13,94 €	13,12 €
Chartres	Chartres	Jean Zay	t1 bis loué par un seul étudiant	274 €	99 €	27 €	400 €	13,33 €	276 €	100 €	27 €	403 €	13,43 €	26,40 €	22,84 €	21,49 €
Chartres	Chartres	Merleau Ponty	t1 <20m2	205 €	93 €	27 €	325 €	10,83 €	207 €	94 €	27 €	328 €	10,93 €	21,48 €	18,59 €	17,49 €
Chartres	Chartres	Merleau Ponty	t1 24m2	236 €	94 €	27 €	357 €	11,90 €	238 €	95 €	27 €	360 €	12,00 €	23,58 €	20,40 €	19,20 €
Chartres	Chartres	Merleau Ponty	t1 35m2	293 €	92 €	22 €	416 €	13,73 €	296 €	93 €	22 €	416 €	13,87 €	27,25 €	23,57 €	22,19 €
Chartres	Chartres	Merleau Ponty	t1 bis 35m2	146 €	70 €	22 €	238 €	7,93 €	147 €	70 €	22 €	239 €	8,07 €	15,65 €	13,54 €	12,75 €
Chartres	Chartres	Merleau Ponty	t1 bis loué par un seul étudiant	293 €	92 €	27 €	412 €	13,73 €	296 €	93 €	27 €	416 €	13,87 €	27,25 €	23,57 €	22,19 €
Chartres	Chartres	Merleau Ponty	t1 20m2	315 €	66 €	27 €	408 €	13,60 €	318 €	66 €	27 €	411 €	13,70 €	26,92 €	23,29 €	21,92 €
Chateauroux	Chateauroux	Charmagne	t2 30m2	189 €	55 €	22 €	266 €	8,87 €	191 €	55 €	22 €	268 €	8,93 €	17,55 €	15,19 €	14,29 €
Chateauroux	Chateauroux	Charmagne	t2 30m2 loué par un seul étudiant	375 €	60 €	27 €	462 €	15,40 €	378 €	60 €	27 €	465 €	15,50 €	30,46 €	26,35 €	24,80 €
Issoudun	Chateauroux	Les Coinchettes	t1 19m2	215 €	133 €	27 €	375 €	12,50 €	217 €	134 €	27 €	378 €	12,60 €	24,76 €	21,42 €	20,16 €
Issoudun	Chateauroux	Les Coinchettes	t2 30m2	180 €	111 €	22 €	313 €	10,43 €	181 €	112 €	22 €	315 €	10,50 €	20,63 €	17,85 €	16,80 €

Conseil d'Administration du CROUS ORLEANS TOURS du 19 mars 2026
1 - Pour vote - Tarifs Etudiants et VSC* (Volontaire Service Civique) - A compter du 1er septembre 2026 jusqu'au 31 Août 2027

Decision du CA Crous Orleans-tours 16-12-2022. Le tarif Etudiant est accordé aux auxiliaires de vie d'un étudiant logé en résidence/cité universitaire dont la situation d'handicap nécessite d'être accompagné en permanence par un auxiliaire de vie.

Rappel: L'étudiant(e) s'acquitte du loyer, des charges, et du complément mobilier tous les mois sur l'ensemble des cités et des résidences universitaires de l'académie, indépendamment de sa date d'arrivée, de la nature et du montant de l'aide au logement perçue. En cas de changement de cités/résidences universitaires au sein d'une même ville, ou d'une ville à l'autre, la facturation des nuits s'appliquera au prorata et aux coefficients en vigueur selon la durée du séjour. Tarifs en vigueur au 1er septembre 2026

* VSC : Volontaires en Service Civique

Ville / Secteur	UG 2025	Résidence	2025/2026				2026/2027							
			Loyer principal	Charges forfaitaires	Compl. mobilier	Total HT	Loyer principal	Charges forfaitaires	Compl. mobilier	Total HT				
Orléans Centre Ville	Orléans	Jacquard	346 €	74 €	27 €	447 €	349 €	74 €	27 €	450 €	Nuit 30e séjour supérieur à 1 mois: 15,00 €	nuit 7-: 29,48 €	nuit 7-34: 25,50 €	nuit 15-: 24,00 €
Tours Centre Ville	Tours CVS	Christophe Colomb	139 €	118 €	27 €	284 €	140 €	119 €	27 €	286 €	9,53 €	18,73 €	16,21 €	15,25 €
Tours Centre Ville	Tours CVS	Christophe Colomb	223 €	195 €	27 €	445 €	225 €	197 €	27 €	449 €	14,97 €	29,41 €	25,44 €	23,95 €
Tours Centre Ville	Tours CVS	Europa	261 €	132 €	27 €	420 €	263 €	133 €	27 €	423 €	14,10 €	27,71 €	23,97 €	22,56 €
Tours Centre Ville	Tours CVS	Europa	293 €	141 €	27 €	461 €	296 €	142 €	27 €	465 €	15,50 €	30,46 €	26,35 €	24,80 €
Tours Centre Ville	Tours CVS	Europa	315 €	153 €	27 €	495 €	318 €	154 €	27 €	499 €	16,63 €	32,68 €	28,28 €	26,61 €
Tours Centre Ville	Tours CVS	Europa	180 €	122 €	22 €	324 €	181 €	123 €	22 €	326 €	10,87 €	21,35 €	18,47 €	17,39 €
Tours Centre Ville	Tours CVS	Europa	208 €	126 €	22 €	356 €	210 €	127 €	22 €	359 €	11,97 €	23,51 €	20,34 €	19,15 €
Tours Centre Ville	Tours CVS	Europa	357 €	122 €	27 €	506 €	360 €	123 €	27 €	510 €	17,00 €	33,41 €	28,90 €	27,20 €
Tours Centre Ville	Tours CVS	Europa	415 €	126 €	27 €	568 €	419 €	127 €	27 €	573 €	19,10 €	37,53 €	32,47 €	30,56 €
Tours Centre Ville	Tours CVS	Hélène Boucher	340 €	0 €	0 €	340 €	343 €	0 €	0 €	343 €	11,43 €	22,47 €	19,44 €	18,29 €
Tours Centre Ville	Tours CVS	Hélène Boucher	422 €	0 €	0 €	422 €	426 €	0 €	0 €	426 €	14,20 €	27,90 €	24,14 €	22,72 €
Tours Centre Ville	Tours CVS	Hélène Boucher	507 €	0 €	0 €	507 €	512 €	0 €	0 €	512 €	17,07 €	33,54 €	29,01 €	27,31 €
Tours Centre Ville	Tours CVS	Samitas	186 €	0 €	0 €	186 €	188 €	0 €	0 €	188 €	6,27 €	12,31 €	10,65 €	10,03 €
Tours Centre Ville	Tours CVS	Tonnellé	234 €	127 €	27 €	388 €	236 €	128 €	27 €	391 €	13,03 €	25,61 €	22,16 €	20,85 €
Tours Centre Ville	Tours CVS	Tonnellé	269 €	127 €	27 €	423 €	271 €	128 €	27 €	426 €	14,20 €	27,90 €	24,14 €	22,72 €
Tours Centre Ville	Tours CVS	Tonnellé	309 €	129 €	27 €	465 €	312 €	130 €	27 €	469 €	15,63 €	30,72 €	26,58 €	25,01 €
Tours Centre Ville	Tours CVS	Rabellais	270 €	88 €	27 €	385 €	272 €	89 €	27 €	388 €	12,93 €	25,41 €	21,99 €	20,69 €
Tours Centre Ville	Tours Nord	Tanneurs	745 €	0 €	0 €	745 €	752 €	0 €	0 €	752 €	25,07 €	49,26 €	42,61 €	40,11 €
Tours Centre Ville	Tours Nord	Tanneurs	410 €	0 €	0 €	410 €	414 €	0 €	0 €	414 €	13,80 €	27,12 €	23,46 €	22,08 €
Tours Centre Ville	Tours Nord	Tanneurs	285 €	0 €	0 €	285 €	288 €	0 €	0 €	288 €	9,60 €	18,88 €	16,32 €	15,36 €
Tours Nord	Tours Nord	Croix Montoire	255 €	0 €	0 €	255 €	257 €	0 €	0 €	257 €	8,57 €	16,83 €	14,56 €	13,71 €
Tours Nord	Tours Nord	Croix Montoire	256 €	0 €	0 €	256 €	258 €	0 €	0 €	258 €	8,60 €	16,90 €	14,62 €	13,76 €
Tours Nord	Tours Nord	Croix Montoire	391 €	0 €	0 €	391 €	395 €	0 €	0 €	395 €	13,17 €	25,87 €	22,38 €	21,07 €
Tours Nord	Tours Nord	Saint Symphorien	330 €	0 €	0 €	330 €	333 €	0 €	0 €	333 €	11,10 €	21,81 €	18,87 €	17,76 €
Tours Nord	Tours Nord	Saint Symphorien	272 €	0 €	0 €	272 €	274 €	0 €	0 €	274 €	9,13 €	17,95 €	15,53 €	14,61 €
Tours Sud	Tours CVS	Garennes (Les)	251 €	100 €	27 €	378 €	253 €	101 €	27 €	381 €	12,70 €	24,96 €	21,59 €	20,32 €
Tours Sud	Tours CVS	Garennes (Les)	318 €	100 €	27 €	445 €	321 €	101 €	27 €	449 €	14,97 €	29,41 €	25,44 €	23,95 €
Tours Sud	Tours CVS	Garennes (Les)	158 €	81 €	22 €	261 €	159 €	81 €	22 €	262 €	8,73 €	17,16 €	14,85 €	13,97 €
Tours Sud	Tours CVS	Garennes (Les)	316 €	81 €	27 €	424 €	319 €	81 €	27 €	427 €	14,23 €	27,97 €	24,20 €	22,77 €
Tours Sud	Tours CVS	Garennes (Les)	183 €	81 €	22 €	286 €	185 €	81 €	22 €	288 €	9,60 €	18,86 €	16,32 €	15,36 €
Tours Sud	Tours CVS	Garennes (Les)	367 €	81 €	27 €	475 €	370 €	81 €	27 €	478 €	15,93 €	31,31 €	27,09 €	25,49 €
Tours Sud	Tours CVS	Grandmont	240 €	0 €	0 €	240 €	242 €	0 €	0 €	242 €	8,07 €	15,85 €	13,71 €	12,91 €
Tours Sud	Tours CVS	Grandmont	255 €	0 €	0 €	255 €	257 €	0 €	0 €	257 €	8,57 €	16,83 €	14,56 €	13,71 €
Tours Sud	Tours CVS	Grandmont	272 €	0 €	0 €	272 €	274 €	0 €	0 €	274 €	9,13 €	17,95 €	15,53 €	14,61 €
Tours Sud	Tours CVS	Technopole	266 €	86 €	27 €	379 €	268 €	86 €	27 €	381 €	12,70 €	24,96 €	21,59 €	20,32 €
Tours Sud	Tours CVS	Technopole	326 €	87 €	27 €	440 €	329 €	87 €	27 €	443 €	14,77 €	29,02 €	25,10 €	23,63 €
Tours Sud	Tours CVS	Technopole	200 €	71 €	22 €	293 €	202 €	71 €	22 €	295 €	9,83 €	19,32 €	16,72 €	15,73 €
Tours Sud	Tours CVS	Technopole	400 €	71 €	27 €	498 €	404 €	71 €	27 €	502 €	16,73 €	32,88 €	28,45 €	26,77 €
Blais	Blais	Germaine Tillon*					280 €	142 €	27 €	449 €	14,97 €	29,41 €	25,44 €	23,95 €
Blais	Blais	Germaine Tillon*					310 €	142 €	27 €	479 €	15,97 €	31,37 €	27,14 €	25,55 €
Blais	Blais	Germaine Tillon*					350 €	142 €	27 €	519 €	17,30 €	33,99 €	29,41 €	27,68 €
Orléans Centre Ville	Orléans	Madeleine*					307 €	165 €	27 €	499 €	16,63 €	32,68 €	28,28 €	26,61 €

Conseil d'Administration du CROUS ORLEANS TOURS du 19 mars 2026
1 - Pour vote - Tarifs Etudiants et VSC* (Volontaire Service Civique) - A compter du 1er septembre 2026 jusqu'au 31 Aout 2027

Decision du CA Crous Orleans-Tours 18-12-2022. Le tarif Etudiant est accordé aux auxiliaires de vie d'un étudiant logé en résidence/cité universitaires dont la situation d'handicap nécessite d'être accompagné en permanence par un auxiliaire de vie.

Rappel. L'étudiant(e) s'acquitte du loyer, des charges, et du complément mobilier tous les mois sur l'ensemble des cités et des résidences universitaires de l'académie, indépendamment de sa date d'arrivée, de la nature et du montant de l'aide au logement perçue. En cas de changement de cités/résidences universitaires au sein d'une même ville, ou d'une ville à l'autre, la facturation des nuits s'appliquera au prorata et aux coefficients en vigueur selon la durée du séjour. Tarifs en vigueur au 1er septembre 2026

* VSC : Volontaires en Service Civique

Ville / Secteur	UG 2025	Résidence	Lib Logement Profil Phys	2025/2026				2026/2027						
				Loyer principal	Charges forfaitaires	Compl. mobilier	Total HT	Loyer principal	Charges forfaitaires	Compl. mobilier	Total HT			
Orléans Centre Ville	Orléans	Madeleine*	Studio 17-19 m2 Mezza					Nuit 30e séjour supérieur à 3 mois				Nuit 7- nuit 7-14	nuit 15+	
Orléans Centre Ville	Orléans	Madeleine*	Studio > 19 m2	327 €	165 €	27 €	519 €	17,30 €	33,99 €	27 €	519 €	33,99 €	29,41 €	27,68 €
Orléans Centre Ville	Orléans	Madeleine*	Studio > 25 m2	357 €	165 €	27 €	549 €	18,30 €	35,96 €	27 €	549 €	35,96 €	31,11 €	29,28 €

Conseil d'Administration du CROUS ORLEANS TOURS du 19 mars 2026
2 - Pour vote - Tarifs Passagers - A compter du 1er septembre 2026 jusqu'au 31 Août 2027

Le tarif passager/groupe inclus le kit literie (drap, oreiller, couverture, alèze)
 Toute prestation hôtelière supplémentaire sera facturée en sus

UG RESIDENCE

Ponctuel PASSAGER et Groupe (tous publics)
 à compter du 1er septembre 2026

	chambre					studio - t1 - t1 bis - t2				
	Rénovée	Bi fonction	Tri fonction	Studio T1 jusqu'à 19 m2	Studio T1 20m2 à 29m2	Studio T1 >= 30m2	T1bis	T2	T1bis loué par un PAS	T2 loué par un PAS
Mois HT	285,00 €	318,00 €	384,00 €	468,00 €	534,00 €	702,00 €	414,00 €	447,00 €	585,00 €	603,00 €
96,50%	18,70 €	20,80 €	25,20 €	30,70 €	35,00 €	46,00 €	27,10 €	29,30 €	38,30 €	39,50 €
70,00%	16,20 €	18,00 €	21,80 €	26,50 €	30,30 €	39,80 €	23,50 €	25,30 €	33,20 €	34,20 €
60,00%	113,40 €	126,00 €	152,60 €	185,50 €	212,10 €	278,60 €	164,50 €	177,10 €	232,40 €	239,40 €
	15,20 €	17,00 €	20,50 €	25,00 €	28,50 €	37,40 €	22,10 €	23,80 €	31,20 €	32,20 €
	228,00 €	255,00 €	307,50 €	375,00 €	427,50 €	561,00 €	331,50 €	357,00 €	468,00 €	483,00 €

FACTURATION NUITS - HT										
1	18,70	20,80	25,20	30,70	35,00	46,00	27,10	29,30	38,30	39,50
2	37,40	41,60	50,40	61,40	70,00	92,00	54,20	58,60	76,60	79,00
3	56,10	62,40	75,60	92,10	105,00	138,00	81,30	87,90	114,90	118,50
4	74,80	83,20	100,80	122,80	140,00	184,00	108,40	117,20	153,20	158,00
5	93,50	104,00	126,00	153,50	175,00	230,00	135,50	146,50	191,50	197,50
6	112,20	124,80	151,20	184,20	210,00	276,00	162,60	175,80	229,80	237,00
7	113,40	126,00	152,60	185,50	212,10	278,60	164,50	177,10	232,40	239,40
8	129,60	144,00	174,40	212,00	242,40	318,40	188,00	202,40	265,60	273,60
9	145,80	162,00	196,20	238,50	272,70	358,20	211,50	227,70	298,80	307,80
10	162,00	180,00	218,00	265,00	303,00	398,00	233,00	253,00	342,00	342,00
11	178,20	198,00	239,80	291,50	333,30	437,80	258,50	278,30	365,20	376,20
12	194,40	216,00	261,60	318,00	363,60	477,60	282,00	303,60	398,40	410,40
13	210,60	234,00	283,40	344,50	393,90	517,40	305,50	328,90	431,60	444,60
14	226,80	252,00	305,20	371,00	424,20	557,20	329,00	354,20	464,80	478,80
15	228,00	255,00	307,50	375,00	427,50	561,00	331,50	357,00	468,00	483,00
16	243,20	272,00	328,00	400,00	456,00	598,40	353,60	380,80	499,20	515,20
17	258,40	289,00	348,50	425,00	484,50	635,80	375,70	404,60	530,40	547,40
18	273,60	306,00	369,00	450,00	513,00	673,20	397,80	428,40	561,60	579,60
19	285,00	318,00	384,00	468,00	534,00	702,00	414,00	447,00	585,00	603,00
20	285,00	318,00	384,00	468,00	534,00	702,00	414,00	447,00	585,00	603,00
21	285,00	318,00	384,00	468,00	534,00	702,00	414,00	447,00	585,00	603,00
22	285,00	318,00	384,00	468,00	534,00	702,00	414,00	447,00	585,00	603,00
23	285,00	318,00	384,00	468,00	534,00	702,00	414,00	447,00	585,00	603,00
24	285,00	318,00	384,00	468,00	534,00	702,00	414,00	447,00	585,00	603,00
25	285,00	318,00	384,00	468,00	534,00	702,00	414,00	447,00	585,00	603,00
26	285,00	318,00	384,00	468,00	534,00	702,00	414,00	447,00	585,00	603,00
27	285,00	318,00	384,00	468,00	534,00	702,00	414,00	447,00	585,00	603,00
28	285,00	318,00	384,00	468,00	534,00	702,00	414,00	447,00	585,00	603,00
29	285,00	318,00	384,00	468,00	534,00	702,00	414,00	447,00	585,00	603,00
30	285,00	318,00	384,00	468,00	534,00	702,00	414,00	447,00	585,00	603,00
31	285,00	318,00	384,00	468,00	534,00	702,00	414,00	447,00	585,00	603,00
trentième	9,50 €	10,60 €	12,80 €	15,60 €	17,80 €	23,40 €	13,80 €	14,90 €	19,50 €	20,10 €

tarif nuitée	sejour inférieur à 1 mois	sejour supérieur à 1 mois
de la 7ème à la 14ème nuit, tarif nuitée semaine		
de la 15ème à la 18ème nuit, tarif nuitée quinzaine		
à partir de la 19ème nuit, tarif mois base		
au-delà d'un mois, tarif au 30ème		

Tout accueil ponctuel fait l'objet d'un paiement global anticipé au moment de la réservation
 TVA en vigueur applicable - voir Annexe TVA

Conseil d'Administration du CROUS ORLEANS TOURS du 19 mars 2024
3 - Pour vote - Tarifs Prestations Annexes - A compléter du 1er septembre 2023 jusqu'au 31 Août 2027

Realisation	Tarifs HT 2025/2024	Tarifs HT 2024/2027
1) Tarif Presting		
Machine à laver (M) Séchoir linge (M) - CROUS	3,00 €	3,00 €
Machine à laver (M) - Séchoir linge (M) - GESTION EXTERNA BEE - SOCIETE AQUA V3	4,00 €	4,00 €
2) Prestation bidouiers :		
Location kit prestation bidouiers : kit vaisselle, kit ménage, microsonde (€/mois)	34,00 €	34,00 €
Change de tapis	6,00 €	6,00 €
Location kit linge (compromant par exemple une couverture, un oreiller et deux draps) nettoyage inclus	26,00 €	24,00 €
Location kit linge de toilette (compromant par exemple un drap de bain et une serviette)	6,00 €	6,00 €
Location kit vaisselle (compromant par exemple 1 casserole, une poêle, 1 cassette à dessert, 1 bol, couvert, 2 verres, 1 ligotable)	16,00 €	16,00 €
Location kit nettoyage (compromant par exemple une éponge, un bidon, 1 pelle, 1 balayette, 1 balaiquet en bois inoxydable, 1 nettoyeur de sol, 1 haute vaisselle, 1 serpillière, MOP)	13,00 €	13,00 €
Nettoyage : 1 litier	19,00 €	19,00 €
3) Location de salle		
3a) Location de salle - utilisation ponctuelle (tarif à la location)		
Association étudiante résidente	0,00 €	0,00 €
Association étudiante non résidente	0,00 €	0,00 €
• Location, équipement de la salle	0,00 €	0,00 €
• Location, équipement de la salle	30,00 €	30,00 €
3b) Location de salle régulière (soit à convention annuelle (tarif au mois)		
Association étudiante résidente	0,00 €	0,00 €
Association étudiante non résidente	0,00 €	0,00 €
• Location, équipement de la salle	0,00 €	0,00 €
• Location, équipement de la salle	200,00 €	200,00 €
3c) Location de salle hors convention annuelle avec association (tarif demi-journée / journée)		
Location conditionnée à la classification ERP de la salle		
Salle de 6-40 m ² - Cf Annexe Résidence - Salle - m ²	90,00 € la journée 60,00 € la demi-journée	90,00 € la journée 60,00 € la demi-journée
Salle de 40-80 m ² - Cf Annexe Résidence - Salle - m ²	150,00 € la journée 100,00 € la demi-journée	150,00 € la journée 100,00 € la demi-journée
Salle de 80-200 m ² - Cf Annexe Résidence - Salle - m ²	180,00 € la journée 120,00 € la demi-journée	180,00 € la journée 120,00 € la demi-journée
Salle de 100-160 m ² - Cf Annexe Résidence - Salle - m ²	220,00 € la journée 150,00 € la demi-journée	220,00 € la journée 150,00 € la demi-journée
Salle de 160-200 m ² - Cf Annexe Résidence - Salle - m ²	375,00 € la journée 250,00 € la demi-journée	375,00 € la journée 250,00 € la demi-journée
4a) Location de parking (par mois)		
Tarif étudiants	12,00 €	20,00 €
Tarif extérieurs/enseignants	34,00 €	40,00 €
4b) Location de parking (par semaine)		
Tarif étudiants	3,00 €	5,00 €
Tarif extérieurs/enseignants	13,50 €	15,00 €
5) Tarif de remplacement des clés et badges		
Clés	prix de remplacement + 20%	prix de remplacement
Cartes et badges	prix de remplacement + 20%	prix de remplacement
4) Tarif d'entretien et maintenance		
Nettoyage - remise au propre d'une chambre, d'un studio, 1h, 1 lit ou d'un 1/2 forfait horaire)	31,00 €	32,00 €
Matériel divers	prix de remplacement	prix de remplacement
Autres réparations	prix de remplacement et prorata du coût horaire (tarif 32€/heure)	prix de remplacement et prorata du coût horaire (tarif 32€/heure)

Conseil d'Administration du CROUS ORLÈANS TOURS du 19 mois 2026
3 - Pour information - Salle en résidence

	Salle III 2023/2024	Salle IV 2023/2024
Location de salle non conventionnée avec association (taux demi-journée/jour)		
Annexe - Salle de salle - Location conventionnée à la destination EPF de la salle		
Salle de 0-40 m2 - Salle - m2		
Résidence les Harpies - Salle 1	40,00 € la journée 40,00 € la demi-journée	50,00 € la journée 40,00 € la demi-journée
Résidence Chabernagat - Salle d'activité	90,00 € la journée 40,00 € la demi-journée	90,00 € la journée 40,00 € la demi-journée
Résidence Les Courchesols - Salle d'activité	90,00 € la journée 40,00 € la demi-journée	90,00 € la journée 40,00 € la demi-journée
Résidence Galeries - Salle IV - Salle 2	90,00 € la journée 40,00 € la demi-journée	90,00 € la journée 40,00 € la demi-journée
Résidence Grandmont - Salle Novax (Bat B, N°2), Salle Novax (Bat F) et Salle Novax (Bat G), Salle Musique (Bat H)	90,00 € la journée 40,00 € la demi-journée	90,00 € la journée 40,00 € la demi-journée
Résidence Croix Montaine - Foyer	90,00 € la journée 40,00 € la demi-journée	90,00 € la journée 40,00 € la demi-journée
Résidence St Symphorien - Salle IV - Salle Polyvalente	90,00 € la journée 40,00 € la demi-journée	90,00 € la journée 40,00 € la demi-journée
Résidence Epineux - Salle d'activité	90,00 € la journée 40,00 € la demi-journée	90,00 € la journée 40,00 € la demi-journée
Salle de 40-80 m2 - CI Annexe Résidence - Salle - m2		
Résidence Hotel Dieu - Salle 2 (R05)	150,00 € la journée 100,00 € la demi-journée	150,00 € la journée 100,00 € la demi-journée
Résidence Daxnis - Salle de convivalité	150,00 € la journée 100,00 € la demi-journée	150,00 € la journée 100,00 € la demi-journée
Résidence Grandmont - Salle Novax (Bat B N°1), Salle Novax (Bat F), Salle Novax (Bat H), Salle IV (Bat H)	150,00 € la journée 100,00 € la demi-journée	150,00 € la journée 100,00 € la demi-journée
Résidence Marabou - Salle de réunion et convivalité	150,00 € la journée 100,00 € la demi-journée	150,00 € la journée 100,00 € la demi-journée
Résidence Lormelle - Salle réunion et convivalité	150,00 € la journée 100,00 € la demi-journée	150,00 € la journée 100,00 € la demi-journée
Salle de 80-120 m2 - CI Annexe Résidence - Salle - m2		
Résidence Colbert - Foyer	180,00 € la journée 120,00 € la demi-journée	180,00 € la journée 120,00 € la demi-journée
Résidence Hotel Dieu - Salle musique salle atelier musique	180,00 € la journée 120,00 € la demi-journée	180,00 € la journée 120,00 € la demi-journée
Résidence Marie Curie - Foyer	180,00 € la journée 120,00 € la demi-journée	180,00 € la journée 120,00 € la demi-journée
Salle de 120-160 m2 - CI Annexe Résidence - Salle - m2		
Résidence Hotel Dieu - Salle "Cafétéria"	225,00 € la journée 150,00 € la demi-journée	225,00 € la journée 150,00 € la demi-journée
Résidence Grandmont - Salle Héloïse (Bat H)	225,00 € la journée 150,00 € la demi-journée	225,00 € la journée 150,00 € la demi-journée
Résidence Daxnis - Salle de convivalité	225,00 € la journée 150,00 € la demi-journée	225,00 € la journée 150,00 € la demi-journée
Résidence Daxnis - Salle de "Vivanger"	225,00 € la journée 150,00 € la demi-journée	225,00 € la journée 150,00 € la demi-journée
Résidence Ormeau - Salle de convivalité	225,00 € la journée 150,00 € la demi-journée	225,00 € la journée 150,00 € la demi-journée
Résidence Loras - Salle "Paroquiale"	225,00 € la journée 150,00 € la demi-journée	225,00 € la journée 150,00 € la demi-journée
Salle de 160-200 m2 - CI Annexe Résidence - Salle - m2		

Conseil d'Administration du CROUS ORLEANS TOURS du 19 mars 2026
4 - Pour vote - Tarifs Hors Domaine de la Croix Montoire - A compter du 1er septembre 2026 jusqu'au 31 Août 2027

Hébergement Hors CNF

Petit déjeuner non compris

Désignation	2025/2026	2026/2027
Chambre double une personne Studio CNF	51,75 €	51,75 €
Chambre double deux personnes Studio CNF deux personnes	56,45 €	56,45 €
Chambre simple	47,00 €	47,00 €

Hébergement CNF -

Petit déjeuner non compris

Désignation	A compter du 01-01-2024	A compter du 01-01-2024
Nuitée CHATEAU et TRIANON	45,60 €	45,60 €

Location de salles

Mise à disposition gratuite pour les associations étudiantes, les universités de l'Académie d'Orleans-Tours , CROUS et CNF

Désignation	2025/2026	2026/2027
Salle Chambord (80 à 90 personnes)	250,00 € la journée 125,00 € la demi-journée	250,00 € la journée 125,00 € la demi-journée
Salle Chinon (18 personnes)	166,67 € la journée 83,34€ la demi-journée	166,67 € la journée 83,34€ la demi-journée
Salle Villandry (14 personnes)		
Salle Prestige et Salon		

Conseil d'Administration du CROUS ORLEANS TOURS du 19 mars 2026
5 - Pour information - Annexe Facturation TVA applicable

Référence Note Direction Générale des Finances Publiques en date du 30 mars 2021

Année 2026-27	Etudiant			Extérieur	
	Séjour Séjour court (< 1 mois)	Séjour long (> 1 mois)	Séjour court (< 1 mois)	Séjour court (< 1 mois)	Séjour long (> 1 mois)
Droit d'occupation	0%	0%	10% mais doit comprendre 3 prestations (accueil/linge/ménage)	10% mais doit comprendre 3 prestations (accueil/linge/ménage)	10% mais doit comprendre 3 prestations (accueil/linge/ménage)
Prestations					
Linge/Vaisselle	20%	20%	inclus	inclus	inclus
Achat de jeton de laverie	20%	20%	20%	20%	20%
Location de salle	20%	20%	20%	20%	20%
Main d'œuvre d'un personnel CROUS (ménage ou réparation)	20%	10%		20%	10%
Location de parking	20%	0%		20%	20%
Dégradation sur biens mobiliers et immobiliers			Hors champs		

**Conseil d'Administration du CROUS ORLEANS TOURS du 19 mars 2026
6 - Pour vote - Grille de vétusté - A compter du 1er septembre 2026 jusqu'au 31 Août 2027**

7) Grille de vétusté / Equipements	durée de vie	Franchise	% abatement par année après franchise	Valeurs résiduelle restant à la charge du locataire au-delà de la durée de vie (en%)
Appareils électriques de chauffage et/ou production ECS (et organe de régulation)	10 ans	2 ans	10%	20%
Appareils gaz de chauffage et/ou production ECS	15 ans	5 ans	8%	20%
Appareils sanitaires	20 ans	5 ans	5%	25%
Chauffage : réseau et radiateurs	25 ans	5 ans	4%	20%
Dalles ou revêtements plastiques, autres pièces	15 ans	5 ans	8%	20%
Dalles ou revêtements plastiques pièces humides	10 ans	2 ans	10%	20%
Gros Equipements électroménager (réfrigérateur, plaques, four, hotte...)	15 ans	4 ans	8%	15%
Litère (Sommier, cadre de lit, matelas)	20 ans	5 ans	6%	15%
Menuiseries intérieures et extérieures	20 ans	5 ans	5%	25%
Meubles sous évier	10 ans	2 ans	10%	20%
Mobilier logement (Bureau, chaise, armoire, table de nuit, commode)	20 ans	5 ans	6%	15%
Moquette et Aluquilté	7 ans	1 an	15%	10%
Parquet - Carrelage - Faïence	20 ans	5 ans	5%	25%
Peinture - Papiers peints	7 ans	1 an	15%	10%
Persiennes et volets roulants	10 ans	2 ans	10%	20%
Petits Equipements électroménager (micro-ondes, mini-four...)	10 ans	3 ans	12%	15%
Plomberie - Canalisation	15 ans	5 ans	8%	20%
Quincaillerie	10 ans	2 ans	10%	20%
Réseau électrique (compris tableau)	20 ans	5 ans	5%	25%
Robinetterie (y compris mécanisme de chasse et robinet de radiateur)	10 ans	2 ans	10%	20%
Stores	5 ans	1 an	20%	20%



RÉGION ACADÉMIQUE
CENTRE-
VAL DE LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Délibération du Conseil d'administration du 19 mars 2026

Point n°2b : règlements intérieurs 2026-2027 de la vie en résidence universitaire et des parkings du réseau des Crous

Le Conseil d'administration du Crous d'Orléans-Tours adopte les règlements intérieurs 2026-2027 de la vie en résidence universitaire et des parkings du réseau des Crous.

Fait à Orléans, le 19 mars 2026

Jean-Philippe AGRESTI

Recteur de la région académique Centre-Val de Loire,
Recteur de l'académie d'Orléans-Tours,
Chancelier des Universités,
Président du Conseil d'administration du Crous



RÉGION ACADÉMIQUE
CENTRE-
VAL DE LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Délibération du Conseil d'administration du 19 mars 2026

Point n°2c : Conditions générales de réservation et de vente pour les séjours individuels de moins d'un mois

Le Conseil d'administration du Crous d'Orléans-Tours approuve les conditions générales de réservation et de vente pour les séjours individuels de moins d'un mois du réseau des Crous.

Fait à Orléans, le 19 mars 2026



Jean-Philippe AGRESTI

Recteur de la région académique Centre-Val de Loire,
Recteur de l'académie d'Orléans-Tours,
Chancelier des Universités,
Président du Conseil d'administration du Crous



**RÉGION ACADÉMIQUE
CENTRE-
VAL DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Délibération du Conseil d'administration du 19 mars 2026

Point n°3b : Convention de soutien de la Ville de Blois et de la Communauté d'agglomération de Blois-Agglopolys au Crous d'Orléans-Tours pour le transfert du restaurant universitaire vers le secteur gare

La Ville de Blois et de la Communauté d'agglomération de Blois-Agglopolys ont décidé de soutenir financièrement le transfert vers le quartier de la gare du restaurant universitaire, en versant chacune en 2026 une subvention de 150 000€ au Crous d'Orléans-Tours.

Le Conseil d'administration du Crous d'Orléans-Tours autorise le Directeur général du Crous à signer une convention avec la Ville de Blois et de la Communauté d'agglomération de Blois-Agglopolys qui fixe le montant et les modalités de versement des deux subventions en 2026.

Fait à Orléans, le 19 mars 2026

Jean-Philippe AGRESTI

Recteur de la région académique Centre-Val de Loire,
Recteur de l'académie d'Orléans-Tours,
Chancelier des Universités,
Président du Conseil d'administration du Crous



RÉGION ACADÉMIQUE
CENTRE-
VAL DE LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité



Délibération du Conseil d'administration du 19 mars 2026

Point n°3c : Convention attributive d'une aide de Tours Métropole Val de Loire au Crous d'Orléans-Tours dans le cadre de la construction d'une résidence universitaire dans le quartier des Deux-Lions

Tours Métropole Val de Loire a décidé de soutenir financièrement la construction de la future résidence universitaire avenue Jean Portalis dans le quartier des Deux-Lions à Tours, en versant une subvention de 700 000€ au Crous d'Orléans-Tours. Cette résidence permettra la reconstitution de l'offre de la résidence du Sanitas qui sera cédée à la Ville dans le cadre du projet de réhabilitation du quartier et devrait permettre également une augmentation de l'offre de logements sur l'agglomération tourangelle.

Le Conseil d'administration du Crous d'Orléans-Tours autorise le Directeur général du Crous à signer une convention avec Tours Métropole Val de Loire qui fixe le montant et les modalités de versement de la subvention.

Fait à Orléans, le 19 mars 2026

Jean-Philippe AGRESTI

Recteur de la région académique Centre-Val de Loire,
Recteur de l'académie d'Orléans-Tours,
Chancelier des Universités,
Président du Conseil d'administration du Crous



Délibération du Conseil d'administration du 19 mars 2026
Point n°3d : Désaffectation de la parcelle CR456

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L2141-1

Vu la convention d'utilisation n°37-2019-0000 en date du 13 juin 2019,

Considérant que dans le cadre des opérations d'aménagement du quartier du Sanitas la Ville de Tours souhaite disposer de certaines emprises de la parcelle affectée au Crous d'Orléans-Tours par anticipation à la jouissance totale de la parcelle,

Considérant le projet de cession par l'Etat à la Ville de la parcelle CR356 support de la résidence universitaire dite du Sanitas avec différé de jouissance de 6 ans maximum, jusqu'à la construction de la résidence de reconstitution des logements du Sanitas programmée sur le site des Deux-Lions à Tours,

Considérant que la Ville s'est engagée à reconstituer les services indispensables au bon fonctionnement de la résidence notamment le local vélo et le local ordures ménagères,

Le Conseil d'administration du Crous d'Orléans-Tours approuve la désaffectation et le déclassement partiels de la parcelle CR456 dont le Crous est affectataire en vertu de la convention susmentionnée à compter de 2026. Les parties pourront utilement se référer au plan ci-joint pendant la période du différé de jouissance, les emprises dénommées CR456b1, CR456b2 et CR456c n'étant plus utilisées par le Crous.

Le Conseil d'administration du Crous d'Orléans-Tours approuve la désaffectation et le déclassement complets de la parcelle CR456 à l'issue du différé de jouissance qui sera précisé dans l'acte de cession de la parcelle à la Ville.

Fait à Orléans, le 19 mars 2026

Jean-Philippe AGRESTI

Recteur de la région académique Centre-Val de Loire,
Recteur de l'académie d'Orléans-Tours,
Chancelier des Universités,
Président du Conseil d'administration du Crous

VILLE : TOURS
LIEUDIT : "Quartier Sanitas"

N° PLAN

PROJET N° 1 DE DIVISION Site du Hallebardier

Requête de
la Ville de TOURS



INDICE

Ind.	DATE	OBSERVATIONS
A	03/07/2024	Projet de division initial

SYSTEME

NIVELLEMENT : NGF - IGN 1969
COORDONNEES : RGF93 - CC47

CADASTRE

SECTION : CR
PARCELLES : 456

DOSSIER : 24199-RA

Echelle : 1/250

TRACE : 24199-AVP1.pdf

"Seule la signature originale de ce document par le Géomètre-Expert en garantit l'authenticité"

NOTA : Projet de division effectué suivant le projet transmis au format pdf par la Direction des Grands Projets Urbains



**LECREUX
SIVIGNY
DUHARD**
Géomètres Experts

François LECREUX
Géomètre Expert DPLG
Diplômé de l'ITP

Guillaume SIVIGNY
Géomètre Expert DPLG

Sylvain DUHARD
Géomètre Expert DPLG
Ingénieur ESST

Succursales de Langedais

Topographie
Bornage
Lotissement
Implantation
Maîtrise d'Oeuvre VRD
Copropriété
Division en volumes
Expertise
Urbanisme
Aménagement foncier

Bureau principal - Tours
8 Rue Dupontal
37000 TOURS
02 47 05 43 99
contact@lsg-ge.fr

Agence de Langedais
42 Rue de Tours
37130 LANGEAIS
02 47 96 81 76
contact.langedais@lsg-ge.fr

Agence de Bourgueil
15 Rue du Commerce
37140 BOURGUEIL
02 47 05 43 99
contact.bourgueil@lsg-ge.fr

www.lsg-ge.fr

SIRET 441 417 961 00014
APE 7112A - RCS Tours
TVA FR01441417961
SELARL capital de 446 300 €

LEGENDE

<p>Limite de propriété</p> <p>Application cadastrale</p> <p>Borne Nouvelle</p> <p>Borne Ancienne</p> <p>Clou de polygonation</p> <p>Piquet</p>	<p>Courbes de niveaux</p> <p>Points nivelés</p> <p>Haut de fossé ou de talus</p> <p>Fond de fossé ou pied de talus</p> <p>Talus ou Fossé</p> <p>Arbre : feuillus-conifère</p> <p>Buisson</p> <p>Partie boisée</p> <p>Halle</p> <p>Panneaux : info - publicitaire</p> <p>Banc public simple et double</p> <p>Abri bus</p> <p>Panneaux de signalisation</p> <p>Feux et portiques tricolores</p> <p>Poteaux mixtes (Electricité-EP-Telephonique)</p> <p>Canaléaires</p> <p>Lampadaire - Lanterne - Borne éclairage</p> <p>Borne kilométrique</p> <p>Borne de protection - Potelet</p> <p>Boîte à lettre</p> <p>Puits - pompe - fontaine</p> <p>Ligne aérienne et Poteau Electrique BT</p> <p>Ligne aérienne et Poteau Electrique MT</p> <p>Ligne aérienne et Poteau Electrique HT</p> <p>Ligne aérienne et Poteau téléphonique</p>
<p>Mur de soutènement</p> <p>Mur</p> <p>Bâtiment</p> <p>Bâtiment léger (hangar-abri)</p> <p>Bâtiment reporté suivant cadastre (figuratif)</p> <p>Entrée - Scuil</p> <p>Clôtures légères</p> <p>Clôtures dures</p> <p>Piliers</p> <p>Bande de roulement avec bordures</p> <p>Bande de roulement sans bordures</p> <p>Eau potable:compteur-bouche à clé</p> <p>Poteau de lutte contre l'incendie</p> <p>Tampon EP et réseau</p> <p>Avaloirs - Grilles</p> <p>Tampon EU et réseau</p> <p>Regards non identifiés</p> <p>Altitude tampon - radier réseau</p> <p>Gaz (vaine ou purge)</p> <p>GAZ : Coffret</p> <p>Electricité : Coffret</p> <p>Adduction téléphonique chambres de tirage</p>	<p>Mur de soutènement</p> <p>Mur</p> <p>Bâtiment</p> <p>Bâtiment léger (hangar-abri)</p> <p>Bâtiment reporté suivant cadastre (figuratif)</p> <p>Entrée - Scuil</p> <p>Clôtures légères</p> <p>Clôtures dures</p> <p>Piliers</p> <p>Bande de roulement avec bordures</p> <p>Bande de roulement sans bordures</p> <p>Eau potable:compteur-bouche à clé</p> <p>Poteau de lutte contre l'incendie</p> <p>Tampon EP et réseau</p> <p>Avaloirs - Grilles</p> <p>Tampon EU et réseau</p> <p>Regards non identifiés</p> <p>Altitude tampon - radier réseau</p> <p>Gaz (vaine ou purge)</p> <p>GAZ : Coffret</p> <p>Electricité : Coffret</p> <p>Adduction téléphonique chambres de tirage</p>

NOTA:
Plan établi suivant les limites apparentes
sans délimitation contradictoire préalable

VILLE DE TOURS
SITE DU HALLEBARDIER
PROJET DE DIVISION - SECTION CR n° 456

Hallebardier

Rue

Allée Yvon Gilbert

Résidence Universitaire Sanitas

CR 456 c
Superficie réelle = 35 m²

CR 456 a
Superficie réelle = 1.406 m²

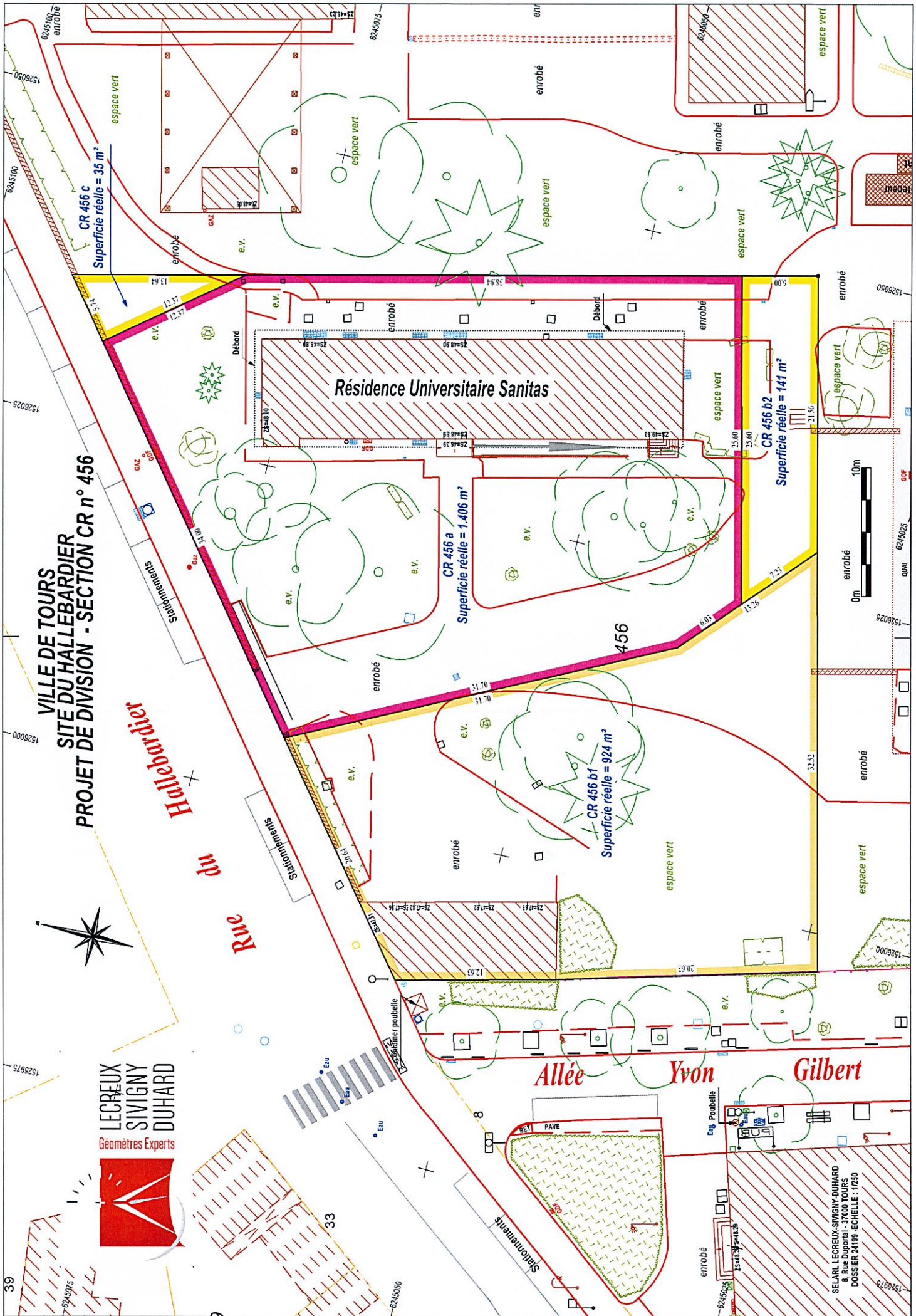
CR 456 b1
Superficie réelle = 924 m²

CR 456 b2
Superficie réelle = 141 m²

LECREUX
SIVIGNY
DUHARD
Géomètres Experts



SELARL LECREUX-SIVIGNY-DUHARD
8, Rue Dupontal - 37000 TOURS
DOSSIER 24199 - ECHELLE : 1/250





RÉGION ACADÉMIQUE
CENTRE-
VAL DE LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Délibération du Conseil d'administration du 19 mars 2026
Point n°4b : projet CVEC (Contribution vie étudiante et de campus)
du Crous « City stade du campus d'Orléans » : réévaluation du montant
de la maîtrise d'œuvre de l'opération

Vu la délégation de pouvoirs accordée par le Conseil d'administration au Directeur général du Crous le 12 mars 2026

Vu les avis émis par la commission CVEC du 13 février 2024 concernant les projets présentés par le Crous

Vu la délibération du Conseil d'administration du 15 mars 2024 relative aux projets CVEC du Crous

Vu les avis émis par la commission CVEC du 14 novembre 2025 concernant les projets présentés par le Crous

Vu la délibération du Conseil d'administration du 15 décembre 2025 relative à l'actualisation du coût de l'opération CVEC "City stade du campus d'Orléans"

Le Conseil d'administration du 15 décembre 2025 a autorisé le financement du city stade du campus d'Orléans par le Crous dans le cadre de la CVEC à hauteur de 450 000€. Or, le démarrage du chantier en janvier 2026 a mis en évidence la nécessité de travaux complémentaires. Le montant de la maîtrise d'œuvre de cette opération a donc été réévalué pour un montant complémentaire maximal de 50 000€

Le Conseil d'administration autorise le financement complémentaire du city stade du campus d'Orléans à hauteur de 50 000€ maximum dans le cadre de la CVEC.

Fait à Orléans, le 19 mars 2026

Jean-Philippe AGBRESTI

Recteur de la région académique Centre-Val de Loire,
Recteur de l'académie d'Orléans-Tours,
Chancelier des Universités,
Président du Conseil d'administration du Crous



RÉGION ACADÉMIQUE
CENTRE-
VAL DE LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité



Délibération du Conseil d'administration du 19 mars 2026

Point n°6a : dénomination des nouvelles structures d'Orléans et de Blois

Le Conseil d'administration approuve les dénominations suivantes :

« *Marie CROUS* », pour le nouveau restaurant universitaire du campus Madeleine à Orléans ;

« *Olympe de GOUGES* », pour la nouvelle résidence universitaire du campus Madeleine à Orléans ;

« *Germaine TILLION* », pour le nouveau restaurant universitaire du quartier gare de Blois ;

« *Marie-Amélie LE FUR* », pour la nouvelle résidence universitaire du quartier gare de Blois.

Fait à Orléans, le 19 mars 2026

Jean-Philippe AGRESTI

Recteur de la région académique Centre-Val de Loire,
Recteur de l'académie d'Orléans-Tours,
Chancelier des Universités,
Président du Conseil d'administration du Crous